

# Le 12 mars, les deux maternités aubagnaises ne feront qu'une

Le service de l'hôpital privé La Casamance sera bientôt "transféré" au centre hospitalier public Edmond-Garcin

Le projet avait été annoncé il y a quelques semaines, mais l'Agence régionale de santé (ARS) souhaitait officialiser le "rapprochement" entre les deux maternités du territoire aubagnais, soit celle de la clinique privée La Casamance et celle du centre hospitalier public. Deux services qui représentent respectivement 500 et 800 accouchements par an. Elle a réuni hier dans ses locaux marseillais les représentants des deux établissements ainsi que des praticiens qui seront amenés à collaborer dans ce nouveau cadre.

"Cette nouvelle organisation regroupera les suivis de grossesses et les accouchements au centre hospitalier à partir du 12 mars 2018, a affirmé Ahmed El Bahri, directeur de l'offre de soins de l'ARS, l'objectif étant d'organiser au mieux les soins sur le territoire, par filières de prise en charge. Ce rapprochement est la première étape de cette politique". Le fruit également, selon Florence Arnoux, directrice par intérim de l'hôpital d'Aubagne, d'une "coopération inédite entre des médecins, des sages-femmes, les directions des deux établissements et les élus, et d'une synergie exceptionnelle des acteurs".

Concrètement, les patientes conserveront la liberté d'effectuer leur suivi de grossesse en cabinet, à l'hôpital ou auprès de sages-femmes libérales, mais tous les accouchements seront regroupés à Edmond-Garcin. Pour préparer cette nouvelle

configuration, des travaux d'adaptation des locaux vont être réalisés, grâce à un financement de l'ARS de 450000€ : modernisation de la salle d'accouchement, aménagement de salles de consultation et de chambres supplémentaires, et accueil de la Casa de naissance (l'unité d'accouchements physiologiques de La Casamance, qui fonctionne avec une équipe de 7 sages-femmes et qui réalise une centaine d'accouchements dits "naturels" chaque année).

Et si le nombre total de lits de maternité sur le territoire passera donc de 30 à 19, les deux établissements assurent que "l'acti-

**"L'activité restera soutenue et pourra même augmenter..."**

tivité restera soutenue et pourra même augmenter". "Aujourd'hui, souligne Jean-Henri Gautier, directeur général de La Casamance, l'optimisation se fait notamment sur la réduction des durées de séjour, ce qui correspond à une demande des patients".

Par ailleurs, malgré ce qui avait été annoncé dans un premier temps, le service restera une maternité de niveau 1, soit limitée aux accouchements simples : "Le volume d'activité pourra nous permettre de prétendre à un niveau 2A (néonatalogie)", ajoute Florence Arnoux, ce



Autour de Florence Arnoux, directrice par intérim du centre hospitalier Edmond-Garcin, et Jean-Henri Gautier, directeur de la clinique La Casamance (au centre), les représentants de l'ARS et de l'AP-HM (à dr.), et des praticiens des deux établissements qui vont se rejoindre au sein de la maternité. /PHOTO FR.G.

### LE PERSONNEL DANS L'INCERTITUDE

17 personnes sont concernées par le transfert du service maternité de La Casamance vers l'hôpital public, infirmières, puéricultrices et sages-femmes. Aucune information n'a pour l'instant été donnée quant au nombre d'entre elles qui seraient "transférées". Des reclassements ont d'ores et déjà été proposés à certaines, dans des services très différents (rééducation, par exemple), avec l'accompagnement de l'ARS. "L'avenir de ces salariées est très incertain, souligne Stéphanie Ros, déléguée Unsa, c'est une période très difficile pour tout le monde. Il faut dire que pour la plupart, cela fait 20 ans et plus qu'elles travaillent dans ce service".

Ouverte en 1987, la maternité de La Casamance a vu naître plus de 20 000 bébés. Sa fermeture suscite une grande émotion.

sera étudié par l'ARS dans le cadre du Schéma régional de santé. Mais le vrai plus pour l'ensemble des praticiens, ce sera la présence d'un service de pédiatrie adossé à la maternité, ce qui n'était pas le cas à La Casamance. Et "le fait qu'il y ait sur place une garde d'un anesthésiste, un obstétricien et un pédiatre est une réelle avancée pour les patientes", ajoute Thomas Pérez, gynécologue obstétricien de La Casamance.

Sur les trois obstétriciens qui interviennent à La Casamance, "deux vont intégrer l'équipe de

l'hôpital public et un va continuer en libéral", précise Anne-Sophie Maisonneuve, gynécologue obstétricien au centre hospitalier Quant au personnel du service rien n'est encore arrêté (lire ci-dessous) : "Nous respectons les choix de chacun", assure Jean-Henri Gautier.

Quant à la perte occasionnée par la fermeture d'un service pour l'établissement privé, son directeur général explique : "Nous devons réfléchir à la reposition hospitalière, résister serait une erreur. Nous avons commencé à réfléchir à de nouvelles activités qui pourront venir à La Casamance".

L'ARS de son côté rejette en bloc l'idée d'un quelconque "arrangement" avec l'hôpital privé concernant les soins critiques, comme cela a pu être évoqué après l'annonce de transformation du service de réanimation de l'hôpital public en unité de surveillance continue : "Nous sommes dans une gestion de territoire, commente Ahmed El Bahri. En fonction des besoins de santé, nous allons dimensionner les réanimations (Casamance, AP-HM), le seul objectif étant la sécurité des patients".

Jusqu'au 12 mars, les équipes vont tout faire pour que le changement soit transparent pour les patientes, et des visites de la maternité d'Edmond-Garcin seront organisées pour les futures mamans.

Frédérique GROS  
fgros@laprovence-presse.fr